



La CRSA Bourgogne-Franche-Comté installe sa nouvelle mandature 2026-2031

Le 6 octobre 2026, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bourgogne Franche-Comté a installé sa nouvelle mandature pour cinq ans. L'occasion de (re)découvrir cette instance de démocratie en santé grâce à sa plaquette de présentation.

 Mis à jour le 22 octobre 2026

 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

ASSOCIATION ET POUVOIR D'AGIR

SANTÉ

ARTICLE

INFO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Un « parlement régional de la santé »

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs de la santé et de l'autonomie en région. Elle porte la voix des usagers, des professionnels et des institutions dans la définition et le suivi de la politique régionale de santé.

Une composition plurielle

Ses membres sont répartis en 8 collèges, qui représentent notamment :

- les usagers ;
- les élus ;
- les professionnels ;
- les fédérations ;
- les partenaires sociaux ;
- les organismes de protection sociale.

Quatre commissions spécialisées

Le travail de la CRSA s'organise autour de quatre commissions :

- CSP : commission spécialisée de prévention ;
- CSOS : commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- CSMS : commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;
- CSDU : commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers.

Quelles missions ?

La CRSA :

- rend des avis sur la politique régionale de santé, en particulier sur le Projet régional de santé (PRS) ;
- évalue chaque année le respect des droits des usagers ;
- organise le débat public sur les questions de santé et d'autonomie en région.

Cinq années pour faire vivre la démocratie en santé

Cette nouvelle mandature ouvre cinq années d'engagement pour porter la voix de toutes et tous, au service d'un système de santé plus juste et plus proche des territoires.

Bienvenue aux nouveaux membres, et merci à celles et ceux qui poursuivent leur engagement.